

## ATTESTATION DE COTISATION 2023

Vos références : A/20/20011

ENTREPRISES ADHÉRENTES : CHRONO 2 B AUTO-ECOLE  
5 rue Gabriel Péri

20200 BASTIA

CHRONO 2B  
1187 avenue de Borgo  
Bat E4 Résidence Revinco  
20290 BORG0

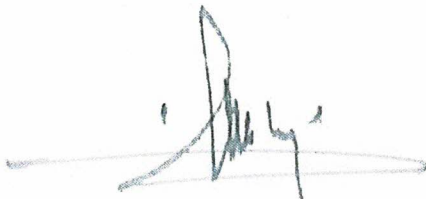
ORGANISME BÉNÉFICIAIRE : MOBILIANS CORSE  
Le Mercure A  
565 Rue Marcellin Berthelot  
13290 AIX-EN-PROVENCE

Somme versée au titre de l'adhésion 2023 : **630,00€**

Chèque n° 7920582 CREDIT AGRICOLE

Date 16/02/2023 et signature de MOBILIANS

**Le Président départemental de MOBILIANS  
BDR  
Patrick ESCUDIER**



Date et signature (cachet) de l'adhérent

16/02/2023



**AUTO-ÉCOLE CHRONO 2B**  
5, rue G. Péri Rce Revinco. Bât E4  
20200 BASTIA 20290 BORG0  
Tel : 04 95 31 75 00 Tel : 04 95 36 09 62  
Agr : E0202B00370 Agr : E0202B00050  
Siret : 414 991 240 00022

NOTA : La prise d'effet du rattachement aux services du médiateur de Mobilians correspond à la date de souscription de votre adhésion à Mobilians et est valable tant que vous adhérez à Mobilians.

En cas de renouvellement de votre adhésion à Mobilians l'année suivante, cette couverture sera effective dès le 1er janvier, sous réserve que votre adhésion soit renouvelée au plus tard le 31 mars de l'année de souscription. Passé cette date, le rattachement aux services du médiateur prendra effet au jour du renouvellement de votre adhésion à Mobilians.

Pour rappel, la compétence du médiateur s'apprécie à la date de saisine de ce dernier par le consommateur.